

# L'emploi de salariés détachés en 2021

## En baisse par rapport à l'avant crise sanitaire

Sur l'ensemble de l'année 2021, hors transport routier, 200 000 salariés sont détachés au moins une fois en France par des entreprises établies à l'étranger et réalisent 615 000 détachements. Le nombre de travailleurs détachés présents à une date donnée, qui est plus comparable au nombre de salariés en emploi, est en moyenne de 57 500, en baisse de 21 % par rapport à 2019. Les salariés sont détachés en moyenne 100 jours sur l'année, une durée stable par rapport à 2019. Ils exercent principalement dans la construction (45 %) et l'industrie (28 %). Le taux de recours aux travailleurs détachés, qui rapporte l'emploi salarié détaché à l'emploi salarié non détaché du secteur privé, diminue à 0,3 % (0,4 % en 2019).

En 2021, hors transport routier (dont les modalités de déclaration ne permettent pas de comparaison avec les autres secteurs [2]), 200 000 salariés sont détachés au moins une fois en France par des entreprises étrangères. Certains l'étant plusieurs fois, 615 000 détachements ont lieu dans l'année. Le nombre de travailleurs détachés présents à une date donnée, qui est plus comparable au nombre de salariés en emploi, s'établit en moyenne à 57 500. Ce niveau est proche de celui de 2020 (58 000), mais en baisse de 21 % par rapport à 2019 (72 600) (encadré).

Début 2020, les mesures de restrictions associées à la pandémie de Covid-19 pèsent fortement sur le travail détaché en France. Entre la fin du quatrième trimestre 2019 et la fin du quatrième trimestre 2020, il se contracte ainsi de 28 % (-20 000 salariés) (graphique 1). Malgré un rebond en début d'année, au cours de chaque trimestre de 2021, le nombre de salariés détachés reste inférieur à celui d'avant-crise.

## Des travailleurs détachés davantage présents dans la construction

En 2021, 45 % de l'emploi de salariés détachés en France se situe dans la construction. La part de ce secteur augmente nettement depuis 2019 (34 %), le nombre d'emplois détachés ayant notamment bien résisté durant la crise sanitaire (graphique 2). La majorité des salariés détachés dans ce secteur effectuent des travaux de construction spécialisés (55 %), ce qui représente 25 % de l'emploi de travailleurs détachés (graphique 3).

La part de l'industrie dans l'emploi détaché recule, passant de 34 % en 2019 à 28 % en 2021. Ce secteur est ainsi le deuxième employeur de travailleurs détachés (16 200 salariés).

GRAPHIQUE 1 | Évolution de l'emploi de salariés détachés en France en fin de trimestre

Données non corrigées des variations saisonnières



Lecture : à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2021, l'emploi de salariés détachés en France par des entreprises atteint 55 800.

Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019 et hors transport.

Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI. Calculs Dares.

en 2021, graphique 2). Le repli du travail détaché en 2021 affecte plus fortement l'industrie que les autres secteurs d'activité (-35 % depuis 2019). La baisse est notable dans la fabrication de matériel de transport, particulièrement touchée par la crise sanitaire, par exemple dans les chantiers navals en Pays de la Loire.

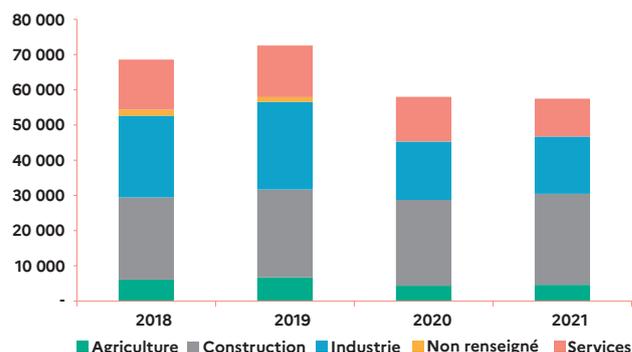
En 2021, les services marchands et l'agriculture représentent respectivement 19 % et 8 % des travailleurs détachés, en légère baisse depuis 2019. Entre 2019 et 2021, dans des services, l'emploi de salariés détachés passe de 14 600 à 10 800 (-26 %) : le recours au détachement diminue dans des secteurs fortement affectés par la crise, comme l'hébergement et la restauration. En moyenne en 2021, 4 600 travailleurs sont détachés dans l'agriculture ; ce nombre recule de 32 % par rapport 2019, malgré un pic à près de 7 000 au 3<sup>e</sup> trimestre lié à l'arrivée de saisonniers pour les vendanges et les récoltes de fruits.

## Des taux de recours en baisse dans l'industrie et l'agriculture, pour la plupart des régions

Le taux de recours au travail détaché, qui rapporte l'emploi de salariés détachés à l'emploi salarié non détaché du secteur privé, passe de 0,4 % en 2019 à 0,3 % en 2020 et 2021. Il varie d'un territoire à l'autre, entre 0,05 % à La Réunion et à la Martinique et 1,7 % dans l'Ain en 2021. Entre 2019 et 2021, il baisse de façon plus marquée en Pays de la Loire et en Auvergne-Rhône-Alpes (-0,2 point dans les deux cas) (carte 2). Seules deux régions voient leur taux de recours augmenter : la Bretagne (+0,1 point), portée par le Finistère (+0,4 point), et la Nouvelle-Aquitaine (+0,05 point).

Entre 2019 et 2021, le taux de recours à l'emploi détaché est stable dans la construction, à 1,5 %. Il y est plus élevé

GRAPHIQUE 2 | Emploi de travailleurs détachés par secteur en France  
Données non CVS



Lecture : en moyenne en 2021, l'emploi de salariés détachés en France s'élève à 16 200 dans l'industrie.

Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019 et hors transport.

Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI. Calculs Dares.

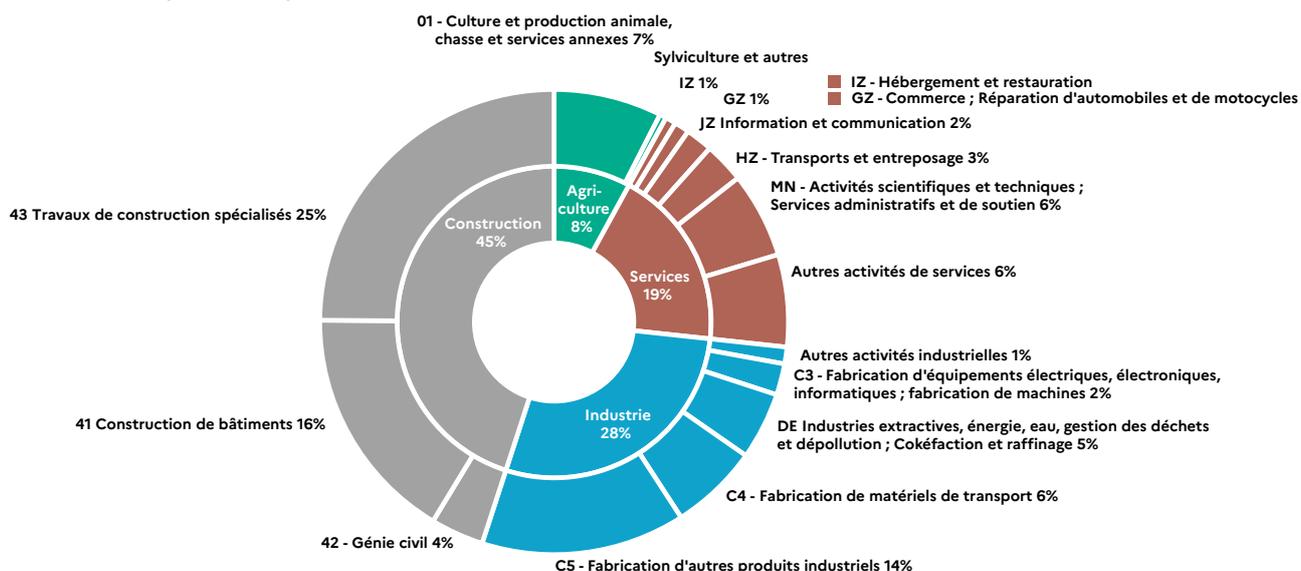
dans certains départements frontaliers (7,8 % dans les Alpes-Maritimes, 5,6 % en Savoie) ([cartes détaillées en ligne](#)).

Dans le secteur agricole, le taux de recours se situe lui aussi à 1,5 % en 2021, marquant un recul de 0,6 point par rapport à 2019. Le recours reste élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,7 %), cette région représentant ainsi 40 % de l'emploi détaché agricole

Le taux de recours se replie également dans l'industrie, pour s'établir à 0,5 % en 2021 après 0,7 % en 2019. C'est en Pays de la Loire (-0,7 point), et plus particulièrement en Loire-Atlantique, où l'industrie navale est prépondérante, que la baisse est la plus marquée (-2,1 points). Le recul concerne également les autres régions à forte activité industrielle, comme l'Île-de-France (-0,4 point), le Grand Est (-0,3 point) et les Hauts-de-France (-0,2 point).

GRAPHIQUE 3 | Emploi détaché par secteur détaillé en 2021  
Données non CVS

Données non CVS

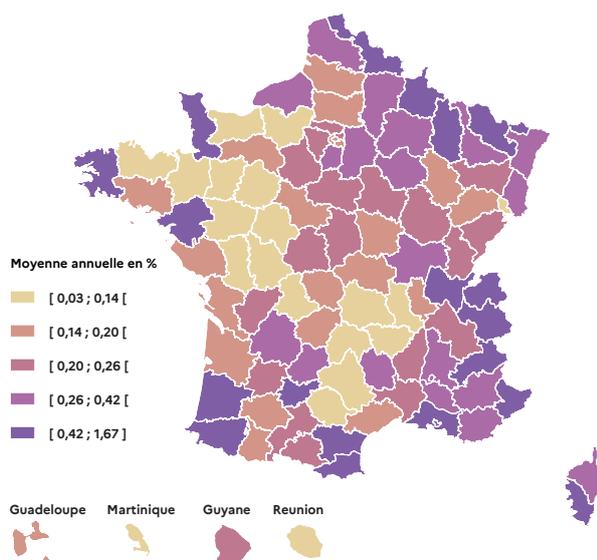


Lecture : en moyenne en 2021, le secteur de la construction de bâtiments représente 16 % de l'emploi de salariés détachés en France.

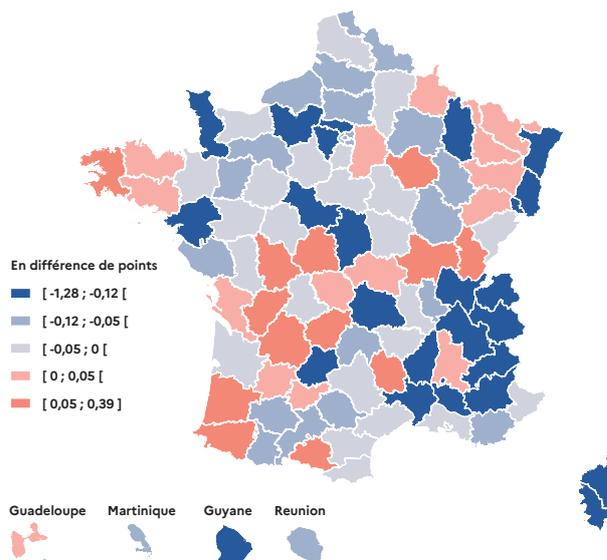
Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre et hors transport.

Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI. Calculs Dares.

**CARTE 1 | Taux de recours au travail détaché tous secteurs confondus en 2021**



**CARTE 2 | Évolution du taux de recours au travail détaché tous secteurs confondus entre 2019 et 2021**



Lecture: en Loire-Atlantique, en moyenne annuelle en 2021, l'emploi de salariés détachés représente 1,2 % de l'emploi salarié privé non détaché, en baisse de 0,5 point par rapport à 2019.

Champ: France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019, hors transport.

Source: DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI; calculs Dares.

Les services marchands recourent structurellement moins que les autres secteurs au travail détaché, avec un taux de recours inférieur à 0,1 %. La crise sanitaire affecte particulièrement les territoires à forte attractivité touristique qui utilisent de la main d'œuvre détachée, notamment dans l'hébergement-restauration. Ainsi par exemple, le taux de recours qui était de près de 2 % en Savoie en 2019, se replie de 1,8 point pour s'établir à 0,2 % en 2021.

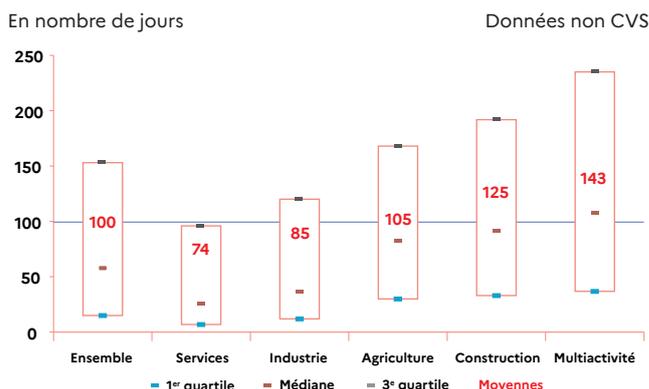
## Des salariés très majoritairement masculins et originaires de l'Union européenne

En 2021, les travailleurs détachés sont presque tous des hommes (à 95 %) ([tableau A2 en ligne](#)). 56 % ont entre 35 et 54 ans. Les moins de 25 ans (7 %) et les 55 ou plus (13 %) sont un peu moins représentés qu'au sein de l'ensemble des salariés du privé sous contrat national (respectivement 9 % et 15 %). Comme en 2019, la majorité sont natifs d'un pays membre de l'Union Européenne (73 %) – hors Royaume-Uni. Les plus présents sont les Portugais (14 % de l'emploi de salariés détachés, principalement dans la construction), les Roumains (10 %) et les Polonais (10 %). Les Britanniques détachés ne sont plus que 1400, en nette baisse par rapport à 2019 (-66 %). Par ailleurs, 36 % des travailleurs détachés effectuent des prestations pour des entreprises d'une nationalité différente de la leur ([tableau A11 en ligne](#)).

## Léger recul des durées de détachement

En 2021, un travailleur est détaché en moyenne 100 jours en France (graphique 4), en tenant compte de l'ensemble de

**GRAPHIQUE 4 | Durées des détachements en France par secteur en 2021**



Lecture: un salarié est détaché en moyenne 100 jours en France en 2021, en tenant compte de l'ensemble de ses épisodes de détachement. Un quart des salariés connaissent une durée totale de détachement très courte (inférieure à 15 jours – 1<sup>er</sup> quartile), et la moitié une durée totale de détachement supérieure à 58 jours (médiane). Un quart connaît une durée supérieure à 153 jours (3<sup>e</sup> quartile).

Champ: France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre et hors transport.

Source: DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI. Calculs Dares.

ses épisodes de détachement, soit deux jours de moins qu'en 2019. Dans l'industrie, la durée baisse nettement, à 85 jours en 2021 contre 100 en 2019.

Dans les autres secteurs, la durée moyenne est stable par rapport à 2019. Dans la construction, elle est plus longue, avec une moyenne de 125 jours cumulés de missions en 2021. À l'opposé, elle est de 74 jours dans les services. Dans l'agriculture, elle est proche de la moyenne tous secteurs confondus. Certains salariés (4 % de l'ensemble des salariés détachés sur l'année) effectuent des missions dans plusieurs secteurs la même année; leur durée cumulée de détachement est alors plus longue (143 jours).

Les disparités demeurent importantes au sein de chacun des secteurs. Dans la construction, plus de la moitié des salariés sont détachés pour une durée totale supérieure à 91 jours

et même un quart pour plus de 192 jours. Dans les services marchands, la moitié des salariés ont une durée totale de détachement relativement courte (inférieure à 26 jours). ●

## ENCADRÉ • Méthode : du nombre de détachements au nombre de travailleurs détachés

Avant les travaux menés par la Dares [2], les données sur le travail détaché concernaient surtout le nombre annuel de détachements effectués, ainsi que de personnes présentes au moins une fois en France au titre d'un détachement (un salarié pouvant être détaché plusieurs fois une même année).

Pour calculer des taux de recours au travail détaché, il est nécessaire de disposer d'une mesure du nombre de salariés détachés

comparables à celle du nombre de salariés non détachés, comptabilisés à une date donnée. En reprenant la méthodologie de la Dares [2], le nombre de travailleurs détachés est ici mesuré en fin de trimestre. La moyenne annuelle de l'emploi détaché se calcule ensuite comme la moyenne mobile d'ordre 4 de l'emploi en fin de trimestre (tableau A).

TABLEAU A | Les différents modes de dénombrement du travail détaché

Données non CVS

	Détachements de salariés : cumul sur l'année (1)	Nombre de salariés distincts correspondant au (1)	Emploi détaché en moyenne annuelle
2019	699 500	249 300	72 600
2020	625 700	195 900	58 000
2021	615 000	200 100	57 500

Lecture : sur l'ensemble de l'année 2021, 615 000 détachements de salariés sont dénombrés, correspondant à 200 100 salariés distincts ; en moyenne sur l'année, l'emploi de salariés détachés s'élève à 57 500.

Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019 et hors transport.

Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI. Calculs Dares.

Yacine Boughazi, Noémie Le Toullec (Dares)

### Pour en savoir plus

[1] Alberola E., Kornig C., Recotillet I. (2021), [Étude sur le détachement entrant : logiques et modalités de recours](#), Crédoc, novembre.

[2] Boughazi Y., Parent G. (2021), [Qui sont les travailleurs détachés en France ?](#), Dares Analyses n° 034, juin.

[3] Muñoz M. (2022), [Posted Workers to France: Recent Trends](#), CESifo Forum, ifo Institute - Leibniz Institute for Economic Research at the University of Munich, vol. 23(03), pp. 19-21, mai.

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

**Mise en page et impression**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

**Dépôt légal**  
à parution

**Numéro de commission paritaire**  
3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

**Réponses à la demande**  
dares.communication@travail.gouv.fr

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

  
STATISTIQUE  
PUBLIQUE